AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0343
FR0000121261-FS0240

19 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 mars 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 mars 2026, le seuil de 10% du capital de la société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN et détenir 68 976 811 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN[2] représentant autant de droits de vote, soit 10,03% du capital et 6,93% des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN sur le marché.

2. Par le même courrier, le déclarant a effectué la déclaration d'intention suivante :

 « The Capital Group Companies, Inc. (« CGC ») est la société mère de Capital Research and Management Company (« CRMC ») et de Capital Bank & Trust Company (« CB&T »). CRMC est une société de gestion d'investissements basée aux États-Unis agissant en qualité d'« *investment management company* » pour la catégorie de fonds communs de placement American Funds, d'autres véhicules d'investissements communs, ainsi que pour des clients individuels et institutionnels. CRMC et ses sociétés affiliées exercent une activité de gestion de portefeuille pour diverses sociétés d'investissement à travers trois divisions : Capital Research Global Investors, Capital International Investors et Capital World Investors. CRMC est la société mère de Capital Group International, Inc. (« CGII »), elle-même société mère des six sociétés de gestion : Capital International, Inc., Capital International Limited, Capital International Sàrl, Capital International K.K., Capital Group Private Client Services Inc. et Capital Group Investment Management Private Limited. Les sociétés de gestion CGII et CB&T comme gestionnaires d'investissement à des clients institutionnels et fortunés. CB&T est une société de gestion d'investissements basée aux États-Unis qui est un conseiller en investissements enregistré et une banque à charte fédérale agréée.

 Ni CGC ni aucune de ses filiales ne détient d'actions de COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN pour son propre compte. Les actions mentionnées dans cet avis appartiennent plutôt à des comptes gérés de manière discrétionnaire par une ou plusieurs des sociétés de gestion d'investissement décrites ci-dessus.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 369 598 actions COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 687 598 337 actions représentant 995 175 741 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

L'acquisition des titres COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN s’inscrit dans le cadre normal des activités de société de gestion et a été financée par des fonds propres. L’acquisition d’autres titres COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN dépendra des conditions de marché et le niveau de participation dans COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN peut fluctuer selon les sociétés de gestion qui peuvent décider de vendre ou d'augmenter leur participation dans COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN. Ni CGC ni aucune de ses sociétés affiliées ne sont parties à des accords, ni ne détiennent d’instruments financiers visés aux articles L. 233-9 I, 4 et 4° bis du code de commerce français. En outre, il n'a pas été conclu d’accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN. L’acquisition a été menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN, ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. CGC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN, ni de demander sa nomination ou celle d’une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »
